

## DÉLIBÉRATION N° CS 2025-06-067

### DÉCLASSEMENT DE BIENS

#### Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

#### Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN

Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Alain FONTANAUD

#### Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle SURAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD

#### Présence des suppléants sans vote

#### Absents titulaires

Mesdames Sylviane DORNAT (excusée) – Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER  
Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON  
François VENDITTOZZI

#### Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

#### Convocations envoyées le :

08 décembre 2025

#### Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

08 décembre 2025

#### Publication (affichage) ou notification du :

16 décembre 2025



Syndicat Mixte Cyclad  
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères  
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org  
N° Siret : 251 701 900 00036

[cyclad.org](http://cyclad.org)



**Vu** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) et notamment son article L.2141-1 qui dispose ainsi qu'un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

**Considérant** que le syndicat n'a plus l'utilité du bien suivant et qu'il convient donc d'en constater la désaffection :

MARQUE	IMMATRICULATION / RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION	MISE EN SERVICE	AMORTI
RENAULT	EL-632-NR	BOM 26 T	2017	OUI

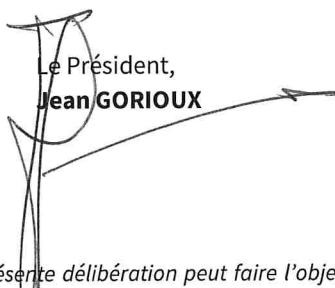
**Considérant** qu'il convient de déclasser un bien avant de procéder à sa cession, son recyclage ou sa destruction,

Ces explications entendues, Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après avoir constaté la désaffection des biens inscrits dans le tableau ci-dessus,  
Le Comité syndical,  
18 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

- Autorise le déclassement du bien précité,
- Autorise la cession, le recyclage ou la destruction selon le cas,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 16 décembre 2025



Le Président,  
Jean GORIOUX

Extrait certifié conforme,  
La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

